

Lille 1, fac à vendre



Si la manifestation de Lille n'a pas rassemblé les foules, la fausse vente aux enchères de Lille 1 a été l'occasion pour les enseignants et étudiants de se moquer de la loi LRU avec un brin de cynisme.

MATTHIEU MILLECAMPS > Les prix qui fusent sans cesse, lourdement pourvus de zéros. Des acheteurs nerveux, qui ne tiennent pas sur leur siège, pendus aux lèvres d'un commissaire priseur, « Mr Vant'Phassil », qui arbitre les ventes et vante les lots à acquérir... La petite cafétéria de l'Espace Culture de Lille 1 avait des airs de chez Sotheby's, hier. Étudiants, enseignants et personnels opposés à la loi LRU (libertés et responsabilités des universités) ont voulu « **prendre la loi au mot** », comme l'explique Abdellatif Imad, professeur à Lille 1, qui tenait hier le rôle de « Mr Vant'Phassil ». « **L'article 33 (*) de cette loi permet aux universités de se financer en vendant des biens immobiliers, en profitant de dons, voire même en faisant des bénéfices sur l'organisation de concours !** », explique l'enseignant, à l'origine de cette fausse « **vente aux enchères** ».

Les étudiants et enseignants qui jouaient hier le rôle des acheteurs s'en sont donné à coeur joie, au grand plaisir du public rassemblé pour l'occasion. La Halle Valin, salle multisports de l'université, s'est disputée entre les faux représentants du Racing Club de Lens, qui voulait en faire « **une extension pour le Grand Stade** » et le faux représentants d'Auchan, qui proposait pour sa part « **d'en faire un centre commercial, ce qui est utile pour les étudiants puisqu'ils pourront travailler aux caisses pour payer leurs études** », argumente le faux acheteur. Au lot incluant les bâtiments de sciences naturelles, le commissaire priseur a adjoint, pour le même prix, « **les vacataires et autres précaires de la recherche** ». C'est la mise en vente de la bibliothèque, emblématique du campus, qui a déchaîné le plus les imaginations : tandis qu'un faux consortium régional proposait d'en faire un casino restaurant, un autre a proposé la transformation en village vacance, avec camping attenant. C'est finalement le faux acheteur proposant de transformer la bibliothèque en centre de rétention qui a « **remporté** » cette fausse vente.

Au-delà de la farce très symbolique, Abdellatif Imad souligne que si cette vente était évidemment une caricature, « **ce n'est pas entièrement de la fiction : au Canada, l'an dernier, une université a été mise en faillite. Ils avaient revendu leurs bâtiments, mais n'ont plus su payer leurs loyers** ». • L'article 33 de la loi LRU permet à l'université de « disposer des ressources provenant (...) de la vente des biens, des legs, (...) rémunérations de services, droits de propriété intellectuelle, fonds de concours, de la participation des employeurs au financement des premières formations technologiques et professionnelles et de subventions diverses ».